

Appel à propositions de recherche

21 Juin 2011

Mixité fonctionnelle versus zoning : de nouveaux enjeux ?

Date de remise des projets : **23 septembre 2011**

Ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

DGALN – Plan Urbanisme Construction Architecture – tél : 01 40 81 24 72
La Grande Arche Paroi sud 92055 La Défense cedex

21 Juin 2011

Ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des
Transports et du Logement
DGALN / PUCA.
Grande Arche de la Défense 92055 la Défense cedex

Responsables de la consultation

François MÉNARD : 01 40 81 24 79
Adresse électronique: francois.menard@developpement-durable.gouv.fr

Nicole ROUSIER : 01 40- 81 63 77
Adresse électronique: nicole.rousier@developpement-durable.gouv.fr

Secrétariat administratif

Malika Zeid
malika.zeid@developpement-durable.gouv.fr
Tél : 01 40 81 63 88

Le texte de cette consultation est disponible sur le site du PUCA. :
www.urbanisme.equipement.gouv.fr/puca

Calendrier :

Lancement de la consultation
Limite de dépôt des propositions

juin 2011
23 septembre 2011

Mixité fonctionnelle versus zoning : de nouveaux enjeux ?

1- Contexte et motifs de la consultation

La mixité fonctionnelle est omniprésente dans les principes de politiques urbaines des dernières décennies, y compris les plus récentes, comme en témoigne par exemple l'objectif 11 de l'appel à projets des Eco-quartiers 2011. Plusieurs textes de loi (art.1 de la LOV de 1991, art.1 de la loi SRU de 2000 devenu L121-1 du code de l'urbanisme) fixent « la diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale, dans l'habitat urbain et dans l'habitat rural », comme objectif des politiques urbaines à prendre en compte dans tous les documents d'urbanisme.

Cette évocation de la mixité fonctionnelle dans des textes de loi réglementaires ou programmatiques agit comme un signal : il ne saurait y avoir de ville sans mixité fonctionnelle suggérant qu'elle constitue l'état « naturel » de la ville et, simultanément, qu'il faut s'assurer de sa mise en œuvre ou de sa restauration.

Cette conception de la mixité fonctionnelle comme évidence et la réaffirmation simultanée de sa nécessité n'est pas nouvelle. Mais cette continuité – à moins qu'il ne s'agisse d'une résurgence – interroge : n'y aurait-il pas un malentendu, quelque contradiction ou une complexité masquée derrière cette formule dont l'apparente évidence ne suffit pas à l'imposer, réclamant qu'elle soit affichée dans le corps des textes de loi comme dans le descriptif des opérations d'urbanisme ?

La ville est un monde qui réunit une variété infinie d'activités économiques, sociales et culturelles, qui coexistent et interagissent.

C'est aussi une superposition historique de différents systèmes dont il reste toujours des couches plus ou moins apparentes.

Et c'est l'équilibre entre toutes ces activités, parfois contradictoires, qui détermine la qualité de vie.

*Les équilibres des fonctions dans la ville :
pour une meilleure qualité de vie*

Rapport présenté par Michel Huet au Conseil Economique
et Social, les 12 et 13 octobre 1993

On rappellera tout d'abord que cette mixité des fonctions s'inscrit dans une critique de l'urbanisme « fonctionnaliste » précisément, qui faisait de la séparation des fonctions le principe ordonnateur de la ville moderne.

Cette vision de la ville dont la Charte d'Athènes (rédigée en 1933 et publiée en 1943) a été l'emblème traduisait non seulement un changement de perspective mais aussi une nouvelle attention aux fonctions urbaines essentielles. Si les historiens et les sociologues¹ avaient jusque là privilégié les fonctions commerciale, politique, ou religieuse dans leur explication de la constitution des villes, la Charte d'Athènes distinguait quant à elle quatre fonctions essentielles à l'intérieur des villes : travailler, habiter, circuler, se divertir. Elle a débouché sur un ensemble de règles d'urbanisme avec des unités d'habitation, de travail, de loisirs et de circulation, toutes séparées dans l'espace, pour répondre à des préoccupations hygiénistes, aux désordres issus de la prolifération d'activités et de l'arrivée massive d'habitants et au développement de l'automobile².

La critique de cette approche s'est longtemps inscrite dans un débat opposant les conceptions culturalistes aux tenants du fonctionnalisme architectural et urbain³.

Mais progressivement, c'est au nom même de l'efficacité fonctionnelle de la ville que la séparation des fonctions a été remise en cause, donnant lieu à des formules érigées en alternative.

Les termes employés varient : mixité fonctionnelle, mixité urbaine, diversité des fonctions, mixité des usages; mais ils témoignent d'une démarche critique du zonage, attribuant un espace autonome pour chaque fonction essentielle.

C'est à travers la Politique de la ville, notamment, que l'idée se diffuse : à partir du constat qu'un grand nombre de quartiers de grands ensembles souffrent d'un déséquilibre accentué entre l'habitat et l'emploi⁴, et plus largement d'une spécialisation résidentielle qui les prive des attributs communs à l'urbanité et serait à l'origine de leur dysfonctionnement général.

Mixité urbaine :

En réaction à la charte d'Athènes et à l'urbanisme fonctionnaliste des années 60, cette notion met l'accent sur la nécessaire coexistence dans un quartier des différentes fonctions qui constituent la ville, le maintien et le développement d'une offre variée de services et d'équipements urbains qui répondent à l'ensemble des besoins de la population. On en trouve les prémices dans la Loi d'orientation foncière (LOF) de 1967... Par la suite la loi relative à la création des agglomérations nouvelles de 1970 préconise l'équilibre par la diversité des fonctions. On retrouve ensuite dans les OPAH (circulaire de 1977) le souci du maintien des services de voisinage, dans la circulaire Habitat et Vie Sociale du 4 août 1980 un souci des cadre et condition de vie, d'emploi et de formation dans les grands ensembles. Enfin la loi du 7 janvier 1983 créant les PLH, confirmée et amplifiée par la LOV de 1991, consacre la notion qui n'a pas encore pris le sens de mixité sociale qu'elle a de nos jours.

Diversité de l'habitat, mixité urbaine et planification urbaine

Enquête sur la mise en œuvre des principes de la Loi d'orientation pour la ville

Michel Legrand, CETE Lyon, Martine Meunier-Chabert, CERTU, Rapport CERTU, fév.2004, p.9

¹ Max Weber (1992), *la Ville*, Aubier. Publié en 1921 dans le recueil posthume *Wirtschaft und Gesellschaft*.

² Rapport « *les équilibres des fonctions dans la ville : pour une meilleure qualité de vie* » présenté par Michel Huet au Conseil Economique et Social, les 12 et 13 octobre 1993, p.5

³ Les fondements généalogiques de cette opposition ont été largement exposés par Françoise Choay dans de nombreux textes, à commencer par son premier recueil. Cf. Françoise Choay (1965), *L'urbanisme, utopie et réalités*, éd. Du Seuil.

⁴ Formule qui entrera dans la définition des zones urbaines sensibles. Cf. Article 2 de la Loi n° 96-987 du 14 novembre 1996 relative à la mise en oeuvre du pacte de relance pour la ville.

La notion de mixité urbaine apparaît pour ce motif à trois reprises dans la loi SRU tandis que la formule « mixité fonctionnelle » est reprise dans près de la moitié des conventions ANRU d'Ile-de-France, avec souvent comme motif rien d'autre que sa propre réaffirmation : « rompre avec la monofonctionnalité », « éviter les logiques de zonage fonctionnel », « combattre l'uniformisation des fonctions »⁵.

Parallèlement, dans un contexte urbanistique différent, la Charte du *New Urbanism* de 1996 plaide en faveur de la densité et de la mixité des fonctions (indissociable de la mixité sociale)⁶. Ce courant s'est développé aux Etats-Unis dans les années 80-90 pour proposer de réaménager des quartiers suburbains sur la base des principes de compacité, de circulation piétonne et de mixité des usages (art.11).

Charter of the New Urbanism

Art.12 : Many activities of daily living should occur within walking distance, allowing independence to those who do not drive, especially the elderly and the young...

Art.16 : Concentrations of civic, institutional, and commercial activity should be embedded in neighborhoods and districts, not isolated in remote, single-use complexes. Schools should be sized and located to enable children to walk or bicycle to them.

adoptée par the Congress
for the New Urbanism, 1996

Cette dénonciation de la spécialisation fonctionnelle des espaces urbains par les politiques d'urbanisme s'est certes longtemps appuyée sur une certaine nostalgie de la ville ancienne qui ferait de la mixité la caractéristique de la ville⁷ en opposition à l'urbain « sans qualité ». La mixité fonctionnelle se présente aussi désormais comme une réponse aux questions urbaines contemporaines de perte du lien social et de prise en compte des problèmes environnementaux.

On la retrouve notamment dans les projets des dix équipes d'architectes mobilisées pour la consultation internationale de recherche et de développement sur le grand pari de l'agglomération parisienne par exemple⁸.

On la retrouve également dans les projets dits de « quartiers durables » : en France, avec l'appel à projet « Ecoquartier » visant à « *promouvoir des quartiers durables caractérisés* » entre autres par « *une mixité sociale et fonctionnelle* »⁹, mais plus largement en Europe comme en témoignent les Accords de Bristol qui dès 2005 stipulaient que des « quartiers » durables (« *sustainable communities* ») devaient

⁵ Rapporté par Christophe Noyé in Christine le Lévrier, Christophe Noyé (dir.) (2009), *Diversification de l'habitat, diversification fonctionnelle, dans les opérations de rénovation urbaine en Ile-de-France*, DREIF.

⁶ Cynthia Ghorra-Gobin, *La théorie du New Urbanism, perspectives et enjeux*, synthèse réalisée pour le CDU, Ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer, juillet 2006, p.24-29

⁷ Jacques Pernelle, « La mixité, principe fondateur de la ville », *Diagonal* n°102, août 1993, pp.22-23

⁸ Cf. PUCA (2009), *Lecture des dix projets du Grand Paris, Analyses synthétiques et remarques transversales*, doc. Polycop. 48 pages.

⁹ Référentiel Ecoquartier consultable sur le site :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Referentiel-EcoQuartier.html>

offrir la possibilité du développement d'une mixité des usages (« *mixed-use development* »)¹⁰ ou la Charte d'Aalborg+10 incitant à « ...*assurer une utilisation mixte des constructions et des zones aménagées, et un bon équilibre entre emplois, logements et services...* »¹¹.

Assurer la mixité fonctionnelle :

Dans l'optique de réduction des distances, l'EcoQuartier tente d'établir un espace multifonctions, réunissant évidemment du logement, mais aussi des entreprises diverses, des services à la personne, des services et commerces de proximité, (les trois pans de l'économie locale), des équipements publics et de loisirs, ainsi que de nombreux espaces végétalisés et/ou à usage agricole. Cette diversification des fonctions urbaines à l'échelle du quartier, de l'îlot, voire de l'immeuble, permet l'animation du quartier, ainsi qu'une proximité directe des services urbains. Une attention particulière est également portée sur les relations avec les zones d'emplois.

*Appel à projets Ecoquartiers 2011
axe « développement territorial »*

A la conception urbanistique de la mixité fonctionnelle - approche critique des zonages fonctionnalistes prônés par la Charte d'Athènes et de ses conséquences - se sont ainsi superposées deux autres conceptions instrumentales de la mixité fonctionnelle. Tout d'abord une approche de la mixité urbaine comme moyen de favoriser la mixité sociale, en développant l'attractivité de quartiers résidentiels populaires et, plus récemment, une inscription de ce principe dans le volet économique des politiques de développement durable des territoires.

Or l'efficacité de la mixité fonctionnelle pour favoriser la mixité sociale n'est pas plus démontrée que ne l'est la réduction des déplacements habitat/emploi ou habitat/commerce dans le cas d'une plus forte présence des activités économiques.

La question qui émerge alors est celle de l'échelle spatiale à laquelle on se réfère pour penser et mettre en œuvre cette diversité des fonctions urbaines.

Car cette injonction à la mixité fonctionnelle se présente comme une évidence pour les urbanistes sans que soient développés les argumentaires de justification économiques et sociaux qui précisent la nature des activités concernées, l'échelle spatiale de la proximité géographique de ces fonctions diversifiées et les conditions de cette proximité spatiale.

Si le zoning a pu être critiqué pour ses présupposés et ses conséquences pratiques, la mixité fonctionnelle peut l'être tout autant. En effet, les travaux sur la métropolisation ont analysé la transformation des villes dans une économie globale, à la fois en termes de concentration des activités économiques compétitives et innovantes (dans certaines villes et dans certains quartiers) et d'accentuation des disparités socio-spatiales au sein même des villes inscrites dans cette dynamique

¹⁰ Conclusions of Bristol Ministerial Informal Meeting on Sustainable Communities in Europe, UK Presidency, Bristol, 6-7 December 2005

¹¹ Charte d'Aalborg + 10 (juin 2004)

globale¹². La concentration des activités en certains lieux, fruit d'une organisation socio-économique en *districts* ou *clusters spécialisés*, relevant de la responsabilité des investisseurs souvent soutenus par les politiques publiques, s'inscrit en tension avec l'impératif de mixité fonctionnelle. Pour rendre compatibles les objectifs d'attractivité des entreprises et de visibilité des avantages concurrentiels de certains territoires dans une économie de la connaissance et de la culture, d'une part, et les objectifs de lutte contre les phénomènes de ségrégation urbaine, d'autre part, l'appel aux ressources de la ville créative mérite d'être précisé¹³.

Quelques pistes ont d'ores et déjà été proposées pour préciser les enjeux multiples, sociaux, mais aussi économiques et environnementaux, de la mixité fonctionnelle. Pour dépasser l'opposition entre des quartiers uniquement dédiés à la fonction résidentielle (plus ou moins diversifiée socialement) et des zones d'activité économique, l'attention a porté sur l'analyse de la diversité des emplois proposés aux (ou occupés par les) habitants.

C'est ainsi que les déterminants spatiaux (principalement les indices de ségrégation résidentielle) apparaissent, bien plus que les caractéristiques locales des actifs, comme les facteurs-clés de la durée du chômage¹⁴. La structuration de marchés locaux du travail (à quelle échelle locale ? avec quelle diversité d'emplois et d'employeurs ?) est un enjeu essentiel d'amélioration des conditions de vie des populations résidentes dans certains quartiers.

Focaliser l'attention sur la diversité des emplois, et des activités qui les génèrent, c'est aussi s'interroger sur la création d'activités de services tant pour les habitants que pour les salariés présents dans les mêmes espaces (mais éventuellement pas aux mêmes heures). La diversité croissante des conditions d'emploi et de travail (hétérogénéité des rythmes et horaires de travail) et la professionnalisation d'activités relevant auparavant de la sphère domestique ouvrent des opportunités de marchés liées à l'existence de consommateurs sur leur lieu de résidence comme sur leur lieu de travail¹⁵.

Cette attention donnée à l'évolution des marchés locaux du travail témoigne de l'importance de l'articulation des dimensions économique et sociale du développement, mais elle interroge également la dimension environnementale de la mixité fonctionnelle dans les projets relevant du développement durable : celle de la « ville des courtes distances »..., comme si cette mixité allait automatiquement réduire les déplacements, qu'il s'agisse des trajets domicile-travail ou de l'accès aux commerces, plus largement à l'approvisionnement.

C'est bien à l'épreuve des tensions et contradictions liées aux conceptions que l'on se fait du développement urbain aujourd'hui que la notion de mixité fonctionnelle doit être soumise¹⁶. « Donner une lisibilité effective aux principes qui sont affichés

¹² Marie-Andrée Buisson, Dominique Mignot (Eds) (2005). *Concentration économique et ségrégation spatiale*, de Boeck, coll. Economie Société Région.

¹³ Allen J.Scott (2008). "Inside the city: on urbanization, public policy and planning", *Urban Studies* vol.45 n°4, pp.755-772.

¹⁴ Laurent Gobillon, Thierry Magnac, Harris Selod (2007). *The effects of location on finding a job in the Paris region*, Center for economic policy research, Discussion paper 6199, mars.

¹⁵ Yves Janvier (2008). *Economie résidentielle et cohésion sociale*, Demain la Ville dossier n°, DIV, http://www.ville.gouv.fr/IMG/pdf/demain-la-ville-1_cle28e5b9.pdf

¹⁶ Jill Grant (2002). « Mixed use in theory and practice », *Journal of the American Planning Association*, vol.68 n°1, pp.71-83

au travers de cette injonction [à la mixité]... reformuler le cadre d'évocation de la rhétorique de la mixité [urbaine et sociale] »¹⁷ ... c'est à cet exercice d'explicitation de la notion de mixité fonctionnelle que sont invitées les équipes de recherche, avec le souci de donner la priorité à l'analyse de ce qui la justifie, clé de lecture nécessaire à la compréhension des tensions et blocages de sa mise en œuvre.

¹⁷ Daniel Béhar, « de la modélisation à la mobilisation : la mixité dans les politiques urbaines », in *Entreprendre la ville, nouvelles temporalités, nouveaux services*, coordonné par Alain Obadia, Editions de l'Aube, 1997, pp.283-284

2- Objet de la consultation

L'objet de cette consultation se décline selon trois grands axes qui sont aussi trois enjeux.

- Le premier enjeu est de préciser le contenu des actions menées : « que fait-on » lorsque l'on déclare promouvoir ou mettre en oeuvre la mixité fonctionnelle et à quelle échelle spatiale est-elle conçue ?

Des discours sur la mixité fonctionnelle dans des quartiers accueillant activités et logements à la mixité programmatique d'opérations d'aménagement intégrant divers types de logements, des bureaux et des services publics, la gamme est variée des activités économiques et échelles spatiales concernées. Il convient donc de préciser le statut donné aux activités économiques dont la présence est souhaitée pour assurer cette mixité fonctionnelle :

S'agit-il essentiellement de services de proximité aux populations, commerces, services publics et privés ou s'agit-il également d'activités économiques productives, entreprises artisanales ou industrielles, services aux entreprises... ? Les actions menées au nom de la mixité fonctionnelle s'inscrivent-elles, explicitement ou non, dans la distinction opérée au sein des activités économiques entre celles relevant de l'économie résidentielle et celles de l'économie productive ?

Selon les cas étudiés, la présentation des actions se fait-elle en référence

- * aux emplois créés ou attirés,
- * aux clients ou usagers auxquelles les activités sont destinées,
- * aux types de consommation à privilégier,
- * aux bâtiments ou locaux illustratifs des activités économiques sensées les occuper (bureaux, locaux commerciaux en pied d'immeubles...)

L'échelle du quartier est-elle dans tous les cas l'échelle spatiale privilégiée dans les actions de mise en oeuvre de la mixité fonctionnelle ?

Selon les cas étudiés, quels sont les interlocuteurs des collectivités territoriales ou des aménageurs qui sont identifiés et sollicités ? Quels sont les responsables d'activités (ou leurs représentants) qui sont appelés à participer aux débats lors des différents exercices de planification spatiale et d'urbanisme opérationnel mettant en avant des objectifs de mixité fonctionnelle ? Quels sont les partenaires avec lesquels des contrats sont passés pour réaliser les opérations d'aménagement mettant en oeuvre cette mixité fonctionnelle ? La recherche d'un équilibre financier des opérations d'aménagement est-elle un moteur de ces projets de mixité fonctionnelle ?

- Le deuxième enjeu est d'examiner les principes économiques qui pourraient justifier la diversité des activités (versus le zonage).

La critique du zonage est plus étayée par des arguments sur la qualité urbaine que par des arguments économiques. Et on ne peut qu'être frappé par la concomitance de deux discours, l'un portant sur la nécessité d'une meilleure mixité fonctionnelle, et l'autre sur l'importance des clusters et autres pôles de compétitivité pour favoriser

les effets externes de proximité, dont la structuration de compétences spécialisées et la visibilité de ces compétences au niveau global. La question ne porte-t-elle que sur l'échelle spatiale à laquelle apprécier ces deux injonctions, l'une à la diversité sectorielle, l'autre à la spécialisation, ou deux registres différents, plus ou moins contradictoires, peuvent-ils être explicités ?

Il s'agit de développer des analyses sur les principes économiques du zonage¹⁸ ou de la mixité. Ces analyses peuvent s'appuyer tant sur des modèles croisant économie spatiale et économie industrielle que sur des études de critères d'implantation des entreprises ou sur l'argumentation des professionnels de l'aménagement économique.

Il est nécessaire de préciser les activités économiques, pour lesquelles les externalités urbaines jouent un rôle important, de celles dont les critères de localisation intègrent une mise à distance des localisations résidentielles ou des localisations d'autres activités économiques. Comment les facteurs sociaux ou environnementaux sont-ils mobilisés dans l'explicitation des principes de mixité fonctionnelle ?

- Le troisième enjeu porte sur les effets sociaux et socio-économiques : les évolutions de l'occupation de l'espace public, les sociabilités générées, les déplacements induits, les images, affects ou ambiances produites, la dynamique des flux et l'emploi... , si tant est qu'ils puissent être repérables, seront étudiés.

Ils s'agit d'examiner les effets *effectivement* générés et non pas ceux simplement escomptés ou proclamés *a priori*.

Qu'en est-il des régimes d'occupation de l'espace public ? Selon quelles logiques d'attraction, de captation, de rejet fonctionnent les espaces décrits comme mixtes ?

La mixité fonctionnelle décroïsonne-t-elle les espaces dédiés à des activités différentes ou bien, au contraire, produit-elle de nouvelles segmentations ? Les séquences d'occupation (ou de circulation) se superposent-elles où se succèdent-elles de façon marquée ? Avec quelles conséquences ?

Les espaces de mixité pourront être également étudiés pour les flux économiques qui les traversent : traduisent-ils une endogénéisation des échanges ou au contraire un renforcement des flux entrants et sortants ? Des transferts s'effectuent-ils d'un secteur à un autre ? Des services inédits émergent-ils ? Voit-on de nouveaux opérateurs émerger au nom de la régulation des fonctions ? Les ambiances urbaines, qu'elles soient visées ou non par les projets, évoluent-elles ? De nouveaux embarras ou de nouvelles nuisances sont-ils rapportés ?

¹⁸ cf. les travaux de W.A.Fischel, « An economic history of zoning and a cure for its exclusionary effects », draft 18 décembre 2001 ou *The Economics of Zoning Laws, A Property Rights Approach to American Land Use Controls*, Published by John Hopkins University Press, Baltimore & London, 1985 Edition: reprint 1987, 400 pages

3- Modalités

Cette consultation est une consultation de recherche. Elle s'adresse à des équipes de recherche quel que soit leur statut.

Partant de l'état des connaissances actuelles, il s'agira sur une base problématique claire, de proposer des hypothèses à tester et de justifier la méthodologie retenue.

Les travaux théoriques devront ainsi être mis à l'épreuve de mesures empiriques ou d'analyses de terrain. Inversement, les études de terrain devront être justifiées par leur contribution à une compréhension des enjeux de portée générale.

Les équipes peuvent privilégier un ou plusieurs axes de recherche, en les précisant. Elles pourront opter pour une approche transversale et, dans ce cas, justifier ce choix.

Si les équipes candidates se composent de chercheurs issus de champs disciplinaires distincts, leur proposition devra détailler les conditions de mise en œuvre de la pluridisciplinarité du projet.

La méthodologie est laissée à la libre appréciation des équipes candidates. Elle devra être justifiée, argumentée et décrite de façon détaillée, pour permettre de traiter les points soulevés dans chacun des axes.

Elle devra en outre être crédible au regard des moyens dont dispose l'équipe, de ses capacités d'accès au terrain et de ses compétences dans l'exploitation des informations.

Les projets reposant sur la coopération de collectivités locales, d'organismes bailleurs, de sociétés d'aménagement ou de toute autre institution, entreprise ou association, devront présenter, en annexe de la proposition, les éléments qui attestent de l'assentiment et/ou de la coopération des organismes concernés pour la réalisation de la recherche.

Chacune des recherches retenues, une fois achevée, donnera lieu à la rédaction d'un rapport final rédigé en français. Toutes les équipes doivent rédiger une synthèse de trois pages, en français et en anglais, destinée à une diffusion large.

Les documents finaux seront à fournir sous format papier et sous forme électronique. Les rapports intermédiaires seront envoyés en version électronique.

La durée est de **18 mois** maximum.

4- Critères d'éligibilité et de sélection

1 - Champ de la consultation

Sont admis à concourir tous organismes développant des activités de recherche et d'études, de droit public ou de droit privé, français ou étrangers.

Les équipes étrangères devront obligatoirement remettre un rapport en français. Dans ce cas, les éventuels frais de traduction seront explicitement inclus dans le devis.

Aucun champ disciplinaire n'est exclu mais les propositions doivent indiquer la composition des équipes et préciser les qualifications et le temps consacré au projet par les membres de l'équipe qui réaliseront effectivement le travail de recherche. Les propositions doivent faire état des références de l'équipe dans le champ de la consultation ou dans des domaines connexes.

2 – Critères de sélection des équipes

Le jury de sélection, composé de scientifiques et d'acteurs institutionnels, évaluera les propositions sur la base des critères suivants :

- Compréhension des enjeux et qualité de la problématique
- Rigueur et crédibilité de la méthodologie proposée
- Originalité de la proposition
- Résultats escomptés

Les équipes seront informées individuellement des résultats de la consultation.

3 – Suivi de la consultation

Un séminaire de suivi et de valorisation sera organisé afin de favoriser les échanges entre les équipes retenues et de dialoguer avec d'autres chercheurs et professionnels.

Les équipes s'engagent donc à participer à des réunions (3 à 4 séances) qui se tiendront en général à Paris (prévoir le financement dans le budget) et au colloque de valorisation du programme. La participation à ces rencontres revêt une importance particulière. Il s'agit, en effet, de créer une « dynamique de programme », de susciter des questionnements croisés afin de passer d'un soutien à des recherches isolées à la capitalisation d'un programme.

4 - Modalités de réponse des équipes

Les dossiers de candidature des équipes de recherche seront rédigés en français et devront être présentés selon le modèle, ci-dessous en annexe, et parvenir au plus tard :

Le vendredi 23 septembre 2011
(avant 17 heures)

- en version électronique à :

francois.menard@developpement-durable.gouv.fr

et

nicole.rousier@developpement-durable.gouv.fr

- et en **sur support papier recto-verso, en 7 exemplaires**, à l'adresse suivante :

Ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement
PLAN URBANISME CONSTRUCTION ARCHITECTURE
Grande Arche de la Défense – Paroi sud - 92055 La Défense cedex

A l'attention de **Malika Zeid**
(6^{ème} étage – bureau 6.56)
avec la mention « **Consultation Mixité Fonctionnelle** »



plan urbanisme

construction

architecture

PUCA

Annexe 1

Modèle de présentation d'une proposition de recherche

Trois documents doivent être fournis :

1. **Récapitulatif de la proposition** (sur papier à en-tête du pétitionnaire)

Titre de la proposition : (rappeler en surtitre « Réponse à la consultation de recherche « Mixité fonctionnelle versus zoning : de nouveaux enjeux ? » »)

Responsable scientifique (nom, prénom, titre, fonction, organisme, adresse, téléphone, télécopie, méil)

Composition de l'équipe scientifique (chercheurs, organismes) en France et dans d'autres pays européens

Articulation avec d'autres programmes de recherche nationaux ou étrangers : collaboration avec des équipes étrangères

Budget prévisionnel total (T.T.C.), sans arrondir

Participation demandée (s'il s'agit d'une subvention)

(T.T.C.) Organisme(s) cofinancier(s), s'il y a lieu

Organisme gestionnaire des crédits

Durée (18 mois maximum)

Résumé de la proposition (1 page maximum) : préciser les objectifs, les méthodes et les résultats attendus

2. **Descriptif de la proposition** (12 pages maximum)

Exposé de la proposition

Question(s) de recherche traitée(s), hypothèse(s) et résultats attendus

Justification du projet au regard de la consultation

Méthodologie et principales étapes de la recherche (calendrier à

fournir) Références bibliographiques essentielles sur la (les)

question(s) traitée(s) Références bibliographiques des membres de

l'équipe.

Équipe(s) mobilisée(s)

Composition, temps affecté à la recherche et responsabilité de chaque membre de l'équipe et de chaque partenaire (joindre un CV résumé en 1 page maximum des principaux membres et partenaires ainsi qu'une présentation synthétique du laboratoire coordonnateur de la recherche)

Participation effective ou prévue à d'autres programmes de recherche nationaux et/ou étrangers (sur ces mêmes thèmes)

Budget prévisionnel détaillé (et justification des demandes financières) : voir annexe 2

3. Fiche de renseignements administratifs

Référence de la consultation de recherche : « Mixité fonctionnelle versus zoning : de nouveaux enjeux ? » **Intitulé du projet** :

Désignation de l'organisme contractant :

Raison sociale ou dénomination sociale

Adresse complète postale et électronique, numéro de téléphone et de

télécopie Forme juridique et N° SIRET, Statuts

Prénom, nom, fonction de ou des personnes ayant qualité pour engager l'organisme en matière de contrat.

Désignation de la personne responsable scientifique du

projet : Prénom et nom, titre et fonctions

Organisme, laboratoire

Adresse complète postale et électronique, numéro de téléphone et de télécopie

Coût prévisionnel des travaux : montant H.T, TVA et T.T.C. sans arrondir :

Montant du financement demandé T.T.C. :

Durée de la recherche en mois (18 mois maximum) :



Annexe 2

PAPIER A EN-TETE AU NOM DU TITULAIRE

DEVIS ESTIMATIF

(les sommes doivent être sans aucun arrondi)

Consultation de recherche « Mixité fonctionnelle versus zoning : de nouveaux enjeux ? »

Titre de la recherche développé :

1) COUTS DIRECTS

Frais de personnel, charges sociales incluses

Qualification	Temps passé	Salaire mensuel	TOTAL
Chargé de recherche	Nombre de mois OU€€
	Journées	Ou à la journée	

ET/OU

Vacations, charges sociales incluses

Qualification	Temps passé	Coût horaire	TOTAL
	Nombre d'heures€€

TOTAL 1..... €

2) COUTS SPECIFIQUES

Frais de déplacement : €
 nombre et lieux à **indiquer**
 Frais de documentation : €
 Achat de petit matériel : €
 Frais de reprographie du rapport final : €

TOTAL 2..... €

TOTAL 1+2..... €

3) COUTS COMPLEMENTAIRES

Frais de gestion : % de 1+2..... €

4) TOTAL HORS TAXES : 1+2+3..... €

T.V.A. à 19,60%..... € si l'organisme est assujetti à la TVA

5) TOTAL T.T.C..... €

Si l'organisme n'est pas assujetti à la TVA, le préciser
Devis certifié conforme à la comptabilité de mon établissement.

Date
Nom et qualité du signataire
Cachet de l'organisme

Afin de faciliter les démarches d'engagement des projets retenus par le jury nous vous remercions de préparer les éléments nécessaires à chaque dossier : RIB, Kbis ou n° URSSAF, et copie des statuts de l'organisme